



SAS SIALA 12
Distributeur et réparateur agréé Hyundai
232, avenue des Quatre-Saisons - 12850 Onet-le-Château/Rodez
Tél. 05 65 67 48 48 - Fax 05 65 78 04 44
Tél. Atelier 05 65 67 48 49 - Tél. Magasin 05 65 67 48 40
www.moutiersautomobiles.fr

FACTURE 2025001698 du 19/11/2025 - Ets 01

Client Numéro 9261

EURL RUAULT ERIC THANATOPRAXIE
54 IMP DES VIOLETTES - LE BOURG

12700 NAUSSAC

N° OR 35533

Siret : 53838446200023

Marque		Modèle		Type	N° Série	P. CT	P.F.
HYUNDAI		TUCSON HEV 215 NLINE EXECUTIVE		NX4EF5P41A61E21	TMAJB8118SJ306837	14/04/2029	8
Genre	Energie	Couleur	Peinture		1ère MEC	Immatriculation	Kilométrage
VP	EH	ECOTRONIC GRAY PE2			15/04/2025	HD 157 AT	32455

Référence	Désignation	Px Unitaire	Qté/Tps	Ctva	Montant Net HT	
	Véhicule sous garantie du 15/04/2025 au 14/04/2030 - SELON CARNET CONSTRUCTEUR					
	VIDANGE MOTEUR AVEC REMPLAC FILTRE HUILE + FILTRE HABITACLE					
	CONTROLE NIVEAU BV					
	CONTROLE PRESSION PNEUS / CONTROLE ECLAIRAGE					
	CONTROLE NIVEAUX BATTERIE/DIRECTION/REFROIDISSEMENT					
	REPLACEMENT LIQUIDE DE FREIN					
	CONTROLE PLAQUETTES FREIN					
	CONTROLE SOUFFLET DE CARDAN + COURROIE					
	CONTROLE CARROSSERIE					
003	MAIN D'OEUVRE HYUNDAI T1	85.00	1.80	7	153.00	
020	ESSAI VEHICULE ET PRISE EN CHARGE	18.90		7	18.90	
LSYNSN	LABO 0W20-VRAC-FLEX5 GT1	16.50	5.00	7	10.00	74.25
263502M100	FILTRE A HUILE	25.50	1.00	7	10.00	22.95
2151323001	JOINT BOUCHON HUILE	1.01	1.00	7	10.00	0.91
97133R2000	FILTRE HABITACLE	32.57	1.00	7	10.00	29.31
LLF	LIQUIDE DE FREIN	9.46	1.00	7	10.00	8.51
	Particip. traitement déchets	3.00		7		3.00

TRAVAUX A PREVOIR: PNEUS AVANT A REMPLACER

CODE TAXE	BASE H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.	TOTAL NET	TOTAL T.V.A.	TOTAL FACTURE
7	310.83	20.00	62.17	373.00	310.83	62.17	373.00 EUR

REGLEMENT AU COMPTANT - le 19/11/2025

PAIEMENT : Toutes nos ventes ou prestations sont payables à nos bureaux, au comptant, sauf dérogation particulière. Le cas échéant, par application des dispositions relatives aux délais de paiement entre professionnels, il sera appliqué des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à date convenue au taux minimum prévu par la loi, à savoir celui égal à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la date d'exigibilité des dites sommes.

Une indemnité forfaitaire de 40 euros sera due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement. Aucune remise ne sera accordée en cas de règlement anticipé. Cette stipulation ne peut en aucun cas, être interprétée comme valant tolérance dans le délai de paiement.

RESERVE DE PROPRIETE : Le vendeur se réserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral de leur prix, en principal et intérêts, par l'acheteur. La responsabilité des marchandises est transférée dès leur délivrance. Nos marchandises voyagent aux risques et périls des destinataires. Aucune pièce n'est reprise après 8 jours de livraison, les pièces commandées spécialement ne sont jamais reprises. Sauf application des règles obligatoires de compétence à l'égard des non-commerçants, toutes contestations seront soumises exclusivement aux juridictions du Siège de notre Entreprise.